

COMMUNIQUE DE PRESSE

### **INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 16.09.2016, 17:40 CEST
Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

# Résultat de l'Offre Publique pour les obligations convertibles existantes de 190,8 millions EUR (échéance 2018, coupon 2,0%)

Cofinimmo SA (Euronext Bruxelles: COFB) a lancé le 06.09.2016 une offre publique de rachat ouverte à tout détenteur des obligations convertibles existantes de 190,8 millions EUR (échéance 2018, coupon 2,0%) non apportées durant la constitution d'un livre d'ordres inversé effectué le 06.09.2016 (le « Reverse Bookbuilding Institutionnel ») ou déjà détenues par Cofinimmo (l' « Offre Publique de Rachat »). La période de souscription de l'Offre Publique de Rachat a débuté le 09.09.2016 à 09h00 CEST et s'est terminée le 15.09.2016 à 16h00 CEST.

Le montant nominal des obligations convertibles à échéance 2018 devant être rachetées via l'Offre Publique de Rachat est égal à 7,8 millions EUR représentant approximativement 4,1% du montant nominal existant des obligations convertibles à échéance 2018. Le rachat en numéraire de l'Offre Publique de Rachat sera égal à 131,43 EUR par obligation convertible à échéance 2018. De plus, la société paiera, en accord avec les obligations apportées durant l'Offre Publique de Rachat, les intérêts courus des obligations convertibles à échéance 2018 de la dernière date de règlement du Reverse Bookbuilding Institutionnel jusqu'au jour précédant la date de règlement de l'Offre Publique de Rachat.

En combinaison avec le Reverse Bookbuilding Institutionnel ayant eu lieu le 06.09.2016, Cofinimmo a effectué le rachat de 173,8 millions EUR représentant approximativement 91,08% du montant nominal des obligations convertibles à échéance 2018 (excluant, afin d'éviter toute incertitude, les obligations convertibles à échéance 2018 déjà détenues par Cofinimmo, soit 8,65% du total). Les obligations convertibles à échéance 2018 rachetées ou déjà détenues par Cofinimmo seront annulées après le règlement de l'Offre Publique de Rachat par la société en accord avec leurs termes et conditions.

Le Reverse Bookbuilding Institutionnel et l'Offre Publique de Rachat étaient conditionnés au règlement de l'offre de 219,3 millions EUR de 1.502.196 obligations convertibles à échéance 15.09.2021. Cette condition est remplie et la date de règlement de l'Offre Publique de Rachat sera le 22.09.2016

Etant donné que plus de 85% des obligations convertibles à échéance 2018 sont ou devraient être détenues par Cofinimmo à la suite du règlement de l'Offre Publique de Rachat, Cofinimmo remboursera, en conformité avec la Condition 6.5.2 des obligations convertibles à échéance 2018, les obligations convertibles à échéance 2018 encore en circulation après le Reverse Bookbuilding Institutionnel ou l'Offre Publique de Rachat ou déjà détenues par Cofinimmo, en intégralité et non partiellement à leur montant nominal, avec les intérêts courus et non encore payés jusqu'à cette date. Une annonce formelle sera faite par la société à cet égard.



### COMMUNIQUE DE PRESSE

### **INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 16.09.2016, 17:40 CEST Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

### Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta
Head of External Communication and
Investor Relations
Tel.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls
Investor Relations Manager
Tel.: +32 2 373 94 21

egrauls@cofinimmo.be

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINEE À ETRE DISTRIBUEE, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON, NI DANS AUCUNE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION OU L'OFFRE D'ACHAT DES OBLIGATIONS ET LE RACHAT CONCOMITANT SERAIENT INTERDITS CONFORMÉMENT AU DROIT APPLICABLE.

CECI N'EST PAS UN MEMORANDUM D'OFFRE D'ACHAT NI UNE CIRCULAIRE D'OFFRE D'ACHAT NI UN PROSPECTUS ET NE DOIT PAS
ETRE CONSIDERE COMME UN DOCUMENT AFFERENT À L'OFFRE QUEL QU'IL SOIT ET REVET UN CARACTERE PUREMENT INFORMATIE.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST EFFECTUÉE À TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES, NI LA SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES. LA DISTRIBUTION DE CETTE COMMUNICATION, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE DES TITRES DÉCRITES DANS CETTE COMMUNICATION, PEUVENT ÊTRE SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. TOUTE PERSONNE LISANT CETTE COMMUNICATION VEILLERA DONC À S'INFORMER AU SUJET DE CES RESTRICTIONS ET À LES RESPECTER.

TOUTE OFFRE ET TOUT DOCUMENT FORMEL Y AFFÉRENT SERA SOUMIS À DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET RÉSOLUTOIRES, Y COMPRIS CELLES QUI SONT USUELLES DANS CE GENRE D'OFFRE.

AUCUNE OFFRE N'ABOUTIRA SI CES CONDITIONS SUSPENSIVES NE SONT PAS REMPLIES OU SI UNE CONDITION RÉSOLUTOIRE SE RÉALISE OU, LE CAS ÉCHÉANT. À DÉFAUT DE RENONCIATION À L'UNE DE CES CONDITIONS.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ) NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES NI VENDUES AUX ETATS-UNIS SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMÉMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE "SECURITIES ACT"). COFINIMMO N'A ENREGISTRÉ, ET N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER, AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ETATS-UNIS, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ETATS-UNIS. L'OFFRE EST RÉALISÉE À L'ATTENTION DE PERSONNES NON-AMÉRICAINES HORS DES ETATS-UNIS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION S DU SECURITIES ACT.

LES TITRES AUXQUELS SE RÉFÈRE LE PRÉSENT DOCUMENT N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ (LE "US SECURITIES ACT") OU EN VERTU DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX SÛRETÉS FINANCIÈRES DE TOUT ETAT DES ETATS-UNIS, ET LES OBLIGATIONS, LES OBLIGATIONS EN CIRCULATION ET LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ETATS-UNIS À MOINS QUE CES TITRES NE SOIENT ENREGISTRÉS CONFORMÉMENT AU SECURITIES ACT OU QU'UNE EXEMPTION AUX OBLIGATIONS D'ENREGISTREMENT NE SOIT PRÉVUE PAR LE SECURITIES ACT. COFINIMMO N'A ENREGISTRÉ, ET N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER, AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ETATS-UNIS, ET N'A PAS L'INTENTION D'EFFECTUER UNE QUELCONQUE OFFRE PUBLIQUE DE TITRES AUX ETATS-UNIS.

LE RACHAT CONCOMITANT N'A PAS LIEU, ET N'AURA PAS LIEU, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS, OU PAR L'UTILISATION DE COURRIERS, OU PAR TOUT AUTRE MOYEN OU INSTRUMENT (EN CE COMPRIS, MAIS NON LIMITATIVEMENT, PAR FAX, TÉLEX, TÉLÉPHONE, EMAIL OU TOUTE AUTRE FORME DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE) DE COMMERCE INTERÉTATIQUE OU TRANSFRONTALIER DES ETATS-UNIS, OU TOUTE STRUCTURE NATIONALE DE MARCHÉ D'ÉCHANGE DE TITRES DES ETATS-UNIS, ET LE RACHAT CONCOMITANT NE PEUT PAS ÊTRE ACCEPTÉ PAR UN DE CES MOYENS, USAGE, INSTRUMENT OU STRUCTURE DEPUIS OU À L'INTÉRIEUR DES ETATS-UNIS, OU PAR TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, OU PAR TOUTE PERSONNE (EN CE COMPRIS UN AGENT, AGENT D'AFFAIRES OU AUTRE INTERMÉDIAIRE) AGISSANT POUR LE COMPTE OU POUR LE BÉNÉFICE DE PERSONNES SITUÉES OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS. TOUTE PRÉTENDUE ACCEPTATION DU RACHAT CONCOMITANT RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT D'UNE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS NE SERA PAS VALIDE ET, SI RÉALISÉE PAR UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, OU PAR UNE PERSONNE (EN CE COMPRIS UN AGENT, AGENT D'AFFAIRES OU AUTRE INTERMÉDIAIRE) AGISSANT POUR LE COMPTE OU POUR LE BÉNÉFICE D'UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT AUX ETATS-UNIS, NE SERA PAS ACCEPTÉE. A CETTE FIN, "ETATS-UNIS" SIGNIFIE LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, CHAQUE ÉTAT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE DISTRICT DE COLUMBIA.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS LE PROLONGEMENT DU RACHAT CONCOMITANT AUX ETATS-UNIS.



### COMMUNIQUE DE PRESSE

### **INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 16.09.2016, 17:40 CEST Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

DANS LES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (CHACUN UN "ETAT MEMBRE"), LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT ADRESSÉE À ET NE VISE QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS AU SENS DE L'ARTICLE 2(1)(E) DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS. L'EXPRESSION « DIRECTIVE PROSPECTUS » SIGNIFIE LA DIRECTIVE 2003/71/CE (ET SES AMENDEMENTS, Y COMPRIS LA DIRECTIVE 2010/73/EU) AINSI QUE TOUTES LES MESURES D'EXÉCUTION APPLICABLES DANS TOUT ETAT MEMBRE.

LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT DISTRIBUÉE À ET NE VISE QUE (I) LES PERSONNES SITUÉES EN DEHORS DU ROYAUME-UNI OU (II) LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS VISÉ PAR L'ARTICLE 19 (5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 ("L'ORDER") OU (III) LES SOCIÉTÉS AYANT UN PATRIMOINE NET IMPORTANT, ET LES AUTRES PERSONNES À QUI ELLE PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉE, VISÉES PAR L'ARTICLE 49 (2) (A) À (D) DE L'ORDER (CES PERSONNES ÉTANT ENSEMBLE LES "PERSONNES VISÉES"). LES OBLIGATIONS SONT UNIQUEMENT OFFERTES AUX PERSONNES VISÉES, ET TOUTE INVITATION, OFFRE OU ACCORD DE SOUSCRIRE, ACHETER OU ACQUÉRIR DE TELLES OBLIGATIONS NE LIERA QUE DES PERSONNES VISÉES. TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE PERSONNE VISÉE NE PEUT AGIR OU SE FONDER SUR CE DOCUMENT OU SON CONTENU.

AUCUNE COPIE DU PRESENT COMMUNIQUE DE PRESSE N'EST, NI NE PEUT ETRE, ENVOYEE PAR COURRIER OU D'UNE AUTRE MANIÈRE TRANSFEREE, DISTRIBUEE OU ENVOYEE DANS, VERS OU DEPUIS LES ETATS-UNIS OU TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UN TEL ENVOI SERAIT ILLEGAL, OU A DES PUBLICATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DIFFUSION A GRANDE ECHELLE DANS CES JURIDICTIONS, ET LES PERSONNES QUI RECOIVENT CE DOCUMENT (EN CE COMPRIS DES AGENTS, AGENTS D'AFFAIRES OU AUTRES INTERMEDIAIRES) NE PEUVENT L'ENVOYER PAR COURRIER OU D'UNE AUTRE MANIÈRE LE TRANSFERER, LE DISTRIBUER OU L'ENVOYER DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UN TEL ENVOI SERAIT ILLEGAL OU A DES PUBLICATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DIFFUSION A GRANDE ECHELLE DANS CES JURIDICTIONS. CETTE COMMUNICATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉE COMME BASE D'UN QUELCONQUE CONTRAT OU DÉCISION D'INVESTISSEMENT.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 16.09.2016, 17:40 CEST

Pas pour diffusion, publication ou distribution aux Etats-Unis, Australie, Canada, Afrique du Sud ou au Japon

### A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de près de 3,2 milliards EUR, représentant une superficie totale de plus de 1 700 000 m². Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont l'immobilier de santé (43 %), les bureaux (39 %) et de réseaux de distribution (17 %). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 120 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 30.06.2016, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,2 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

www.cofinimmo.com

Suivez nous sur:



